

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-252

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES, Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-253

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES, Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017**

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 14 septembre 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-254

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES, Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS
EXERCICE 2017**

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Compte tenu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2017, il est proposé les inscriptions et transferts de crédits suivants état joint.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte la décision modificative concernant les inscriptions et transferts de crédits de l'exercice 2017 du budget principal, selon état joint, pour un montant total de 6 000 € en fonctionnement et de 624 890 € en investissement.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-255

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – OFFICE DU COMMERCE DU LUNEVILLOIS **RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

L'Office du Commerce du Lunévillois a été créé en avril 2017 afin de fédérer les commerçants du Lunévillois autour du projet commun de redynamisation des achats sur le secteur.

La Ville de Lunéville est partie prenante de cette nouvelle entité.

A ce titre, et pour la mise en place de cette nouvelle association, il est demandé le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €.

L'ancienne association regroupant les commerces de Lunéville, dénommée les Vitrites de Lunéville, étant en sommeil et n'ayant plus de bureau actif, il a été décidé de soutenir l'Office du Commerce Lunévillois.

Ainsi, il convient d'affecter la subvention de 5 000 € initialement prévue page 9 du budget primitif 2017 aux Vitrites de Lunéville, à l'Office du Commerce.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Finances,**

- décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à Office du Commerce du Lunévillois,
- précise que les crédits nécessaires figurent au Budget 2017, nature 6574, fonction 025, enveloppe 24352.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2017-256

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – VENTE DU LIVRE D'ART CONSACRE A LA FIN DU CYCLE D'EXPOSITION STANISLAS ET EMILIE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La Ville de Lunéville et ses partenaires, parmi lesquels la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, ont décidé d'organiser des expositions temporaires présentant la vie et le parcours de Stanislas Leszczynski et Emilie Du Châtelet, personnages importants au coeur de la ville de Lunéville et pour lesquels nous avons consacré diverses expositions de 2016 à 2017. Cet ouvrage est la conclusion de cette grande période d'exposition.

Un livre d'Art, rédigé par Monsieur Gérard Legrand, et illustré de 40 aquarelles exclusives peintes par Denis Chapot est édité en une version de luxe avec couverture cartonnée et papier de belle qualité. Son titre: **En 1749... Moy Stanislas Leszczynski roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar... Correspondance et voyages imaginaires** Une série d'aquarelles sera présentée lors de la promotion du livre d'art.

Ce livre d'art sera proposé à la vente au prix unitaire de 49,00 €.

5 de ces aquarelles seront proposées à la vente pour une valeur de 150 euros pièce. Ces aquarelles seront encadrées et vendues séparément.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise :

- la vente de 10 livres d'art, version luxe, au prix de 49,00 € l'exemplaire
- la vente de 5 aquarelles au prix de 150 € l'exemplaire
- la réédition, le cas échéant, de ce livre d'art dans la limite de 100 exemplaires

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

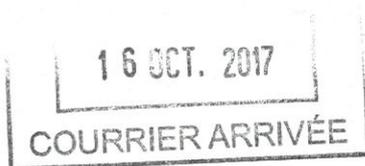
- autorise la mise en vente de 10 livres d'art, au prix de 49,00 € chaque exemplaire et de 5 aquarelles, au prix de 150 € chaque exemplaire,
- autorise la réédition, en cas de succès, de ce livre d'art, dans la limite de 100 exemplaires,
- précise que les ventes seront réalisées par la régie de recettes du service Patrimoine.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-257

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : ÉTAT CIVIL - TRANSFERT DES PACS

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle a eu pour ambition de simplifier le quotidien des citoyens et de rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible en recentrant les juridictions sur leurs missions essentielles.

A cette fin, estimant qu'il n'existait plus de raisons de contraindre les citoyens désirant conclure un pacte civil de solidarité (PACS) d'avoir à se rendre dans un tribunal pour y parvenir, le législateur a transféré les compétences dévolues au greffier en matière de PACS aux officiers de l'état civil.

L'article 48 de la loi prévoit ainsi qu'en matière de PACS, il revient désormais à l'officier de l'état civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS,

Considérant que, dans le cadre d'un transfert de compétences entre deux administrations publiques, il est nécessaire de transférer les archives courantes et intermédiaires pour permettre d'assurer la continuité du service public,

Considérant la liste des archives à transférer.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention : M. DELBARRE – Contre : Mme PAILLARD, M. BARDOT, BAGARD, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, MM. LEFEUVRE, de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, MM. FRASNIER, CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, PATENAY),
Après avis de sa Commission des Finances,

- s'oppose à la signature de la convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Catherine Paillard".

Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2017-258

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : ASALP- PROJET NUMÉRIQUE – CLASSES MOBILES - CONVENTION DE PARTENARIAT **RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Suite à l'appel à projet numérique lancé par le ministère de l'Éducation Nationale, les candidatures des écoles primaire HUBERT MONNAIS et élémentaire RENÉ HABY ont été retenues pour bénéficier d'une subvention liée au projet d'équipement de matériels à usage collectif dits « classes mobiles ».

Les écoles élémentaires de la ville sont toutes équipées, depuis 2010, de Tableaux Blancs Interactifs, ce qui a permis à toutes les équipes pédagogiques et aux élèves d'être sensibilisés au maniement des outils numériques et d'en percevoir toute la nécessité pour les apprentissages.

Dans ce cadre, les enseignants des écoles HUBERT MONNAIS, pour deux classes, et RENÉ HABY, pour une classe, ont répondu positivement à ce projet. L'utilisation de classes mobiles devrait ainsi permettre de renforcer le renouvellement des pratiques pédagogiques déjà engagé.

Une convention de partenariat est à signer avec l'Académie de Nancy-Metz, qui prévoit l'engagement de cette dernière à verser une subvention à la commune sur la base d'un montant plafonné à 4 000 € par classe mobile, étant précisé que le taux de prise en charge par l'État est de 50 %.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve le projet numérique de 3 classes mobiles pour les écoles Hubert Monnais, à raison de deux classes, et René Haby pour une classe,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services du Ministère de l'Éducation Nationale et signer tous les documents y afférant en particulier la convention de partenariat,
- précise que les dépenses sont prévues au Budget 2017, nature 2183, fonction 213, enveloppe 4454,
- précise que la recette sera imputée au Budget 2017, nature 1328, fonction 213, enveloppe 24353.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-259

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE CLARENTHAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ESPACES PUBLICS PLACE CLARENTHAL ENTRE LA VILLE DE LUNEVILLE ET LA CCTLB

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La Ville de LUNEVILLE est propriétaire de la médiathèque, de la voirie et des espaces publics situés place Clarenthal.

Les locaux de la médiathèque sont mis à disposition de la CCTLB par convention datée du 14 avril 2010.

Dans le cadre de la rénovation actuellement en cours de celle-ci, les espaces extérieurs vont être réaménagés dans les conditions définies au sein de la convention jointe en annexe.

Pour mémoire, il sera mis à disposition de la CCTLB les parcelles de terrains cadastrées section AC n° 645, 675 et une partie des parcelles n° 535 et 676 situées place Clarenthal à LUNEVILLE.

Il est entendu que la Ville se réserve le droit, durant la période de mise à disposition des terrains, d'en reprendre ponctuellement l'usage aux fins d'y organiser des manifestations.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2017-260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

**OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE CLARENTHAL - CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE LA VILLE DE LUNÉVILLE ET LA CCTLB
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat réalise des travaux importants de restructuration de la Médiathèque de l'Orangerie afin de moderniser et ouvrir cet équipement à l'ère du numérique.

A proximité immédiate de cet équipement en cours de réhabilitation se trouve l'espace Clarenthal.

Cet espace naturel d'une surface de 9 502 m² situé en centre-ville de Lunéville, à proximité d'une zone d'habitats individuels et semi collectifs ainsi qu'à proximité de nombreux équipements structurants et plus particulièrement :

- l'IUT de métrologie,
- les écoles Hubert Monnais et Villebois Mareuil,
- la médiathèque de l'Orangerie,
- le collège et le lycée Bichat

Du fait de son positionnement à proximité d'équipements structurants de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), cet espace est inscrit dans le contrat de ville au titre des quartiers vécus.

Cette surface aujourd'hui n'a aucune fonction au sein de ce quartier ; or, ce poumon vert pourrait devenir un espace urbain structurant.

Dans ce contexte, une réflexion a été engagée par la Communauté de Communes du territoire de Lunéville à Baccarat avec la Ville de Lunéville afin de procéder à son aménagement pour y créer un espace de vie visant les objectifs suivants :

- 1) développer du lien social,
- 2) rendre cet espace urbain accessible,
- 3) contribuer au développement durable.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à **597 400 euros H.T.**

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera réalisée par la CCTLB et ce projet sera financé par la CCTLB et la Ville de Lunéville dans le cadre d'une convention à établir (cf. annexe).

Dans ce contexte, cette convention a pour objet d'acter les modalités de financement de cette opération entre la CCTLB et la Ville de Lunéville.

Après avis de la commission des finances, le conseil municipal sera appelé à autoriser le Maire à signer la présente convention, étant entendu que :

- article 3 : « ... Dès que l'enveloppe financière de ce projet sera définitive ainsi que son plan de financement, ces éléments seront communiqués à la Ville de Lunéville pour approbation. »
- article 5 : « ... Le versement des fonds de concours s'opérera au gré des factures acquittées. »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-261

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, LASSUS, LAURAIN, MM. FRASNIER, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, AUBERT, Mme WALTER, MM. COURBEY, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, PATENAY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir Mme BAGARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir Mme FLEURANTIN), Mme MANSUY (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI SANGRO (pouvoir Mme LAURAIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), M. BOESCH (pouvoir Mme WALTER), Mme RELOT (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 16 octobre 2017.

OBJET : DROIT D'EXPRESSION AU SEIN DES TRIBUNES LIBRES DU MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Comme suite à la démission d'un conseiller municipal de la tête d'un groupe politique constitué, ce groupe ayant par ailleurs été dissout, il convient de revoir l'organisation de l'espace d'expression politique au sein du magazine municipal d'informations.

Pour rappel, l'expression politique est organisée ainsi pour chacun des trois groupes politiques constitués depuis les élections municipales de 2014 :

- 15 lignes, soit 1 400 caractères maximum, espace compris.
- Police : arial 10, deux effets de style autorisés : italique et souligné ; gras proscrit.

Monsieur le Maire indiquera qu'il convient de refondre l'organisation de cette tribune en application des termes de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui mentionne :

Ont droit à une tribune « *les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale* » alors que pour les conseils départementaux et régionaux, les textes précisent qu'un espace est réservé à l'expression « *des groupes d'élus* ».

Dès lors, nul besoin d'appartenir à un groupe politique pour bénéficier d'un espace d'expression, dans les bulletins municipaux. Ce droit a, par ailleurs, été reconnu à un conseiller qui n'appartenait plus à la majorité municipale en cours de mandat (CAA Versailles, 13 déc. 2007, *Bellebeau*).

En conséquence, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal d'organiser la tribune de la manière suivante et de revoir ainsi l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur depuis 2014 :

Pour la Majorité municipale : (27 élus)

- 15 lignes, soit 1 400 caractères maximum, espace compris.
- Police : arial 10, deux effets de style autorisés : italique et souligné ; gras proscrit.

Pour le groupe socialiste et républicain : (3 élus)

- 15 lignes, soit 1 400 caractères maximum, espace compris.
- Police : arial 10, deux effets de style autorisés : italique et souligné ; gras proscrit.

Pour chacun des 3 conseillers municipaux issus de l'ancien groupe Rassemblement Bleu Marine pour LUNEVILLE :

- 5 lignes, soit 466 caractères maximum, espace compris.
- Police : arial 10, deux effets de style autorisés : italique et souligné ; gras proscrit.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : M. DELBARRE – Abstentions : MM. AUBERT, PATENAY),

- adopte les modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal telles que proposées.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le douze octobre deux mille dix-sept.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD